



CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Séance du 3 juin 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le TROIS JUIN à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 28/05/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DESLOOVERE Delphine, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	17
Absents excusés : DUWEZ Philippe ; DUPONT Isabelle //--		Absents :	2
Absents : //-			
Procurations : DUWEZ Philippe à IVANEC Bruno ; DUPONT Isabelle à HOSSELET Christine // --		Procurations :	2
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.		Votants :	19

Liste des délibérations examinées

Lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 avril 2026

Adopté à l'unanimité

N°	TITRE	VOTE
<i>DCM-20260603-30</i>	Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission	PREND ACTE
<i>DCM-20260603-31</i>	Eclairage LED Route de Bapaume et Route Nationale – Demande de subventions	ADOpte Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
<i>DCM-20260603-32</i>	Cession de la parcelle ZR 34	ADOpte Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0
<i>DCM-20260603-33</i>	Cimetière – Tarif d'achat de caveaux d'occasion	ADOpte Pour : 19 – Contre : 0 – Abstentions : 0

La présente liste des délibérations a été affichée à la Mairie (tableau d'affichage) et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 4 juin 2026

A FONTAINE NOTRE DAME, le 4 juin 2026

Le Maire.
Bruno IVANEC



La Secrétaire de séance.
Victoire DUCLERMORTIER





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 3 Juin 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le TROIS JUIN à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 28/05/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DESLOOVERE Delphine, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	17
Absents excusés : DUWEZ Philippe ; DUPONT Isabelle //		Absents :	2
Absents : //			
Procurations : DUWEZ Philippe à IVANEC Bruno ; DUPONT Isabelle à HOSSELET Christine //		Procurations :	2
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260603-33 \(Cimetière - Tarif achat caveaux occasion\).docx](#)

Cimetière – Tarif d'achat de caveaux d'occasion

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la procédure de reprise des concessions est terminée. Les travaux de reprise vont débuter prochainement et seront échelonnés sur plusieurs années.

Lors de ces travaux, certains caveaux pourraient être réutilisables.

Monsieur le Maire propose au conseil de les vendre en tarif d'occasion.

Il précise que l'achat d'un caveau d'occasion est indissociable d'un acte de concession. Ainsi, aux tarifs d'achat de caveaux d'occasion, s'ajoutera obligatoirement le prix de la concession.

Il propose de fixer les tarifs d'achat de caveaux d'occasion (hors concession funéraire) comme suit :

- Caveau d'occasion simple (2 ou 3 places) : **600 €**
- Caveau d'occasion double (4 places et plus) : **900 €**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;

- **FIXE** les tarifs d'achat de caveaux d'occasion (hors concession funéraire) comme suit :
 - Caveau d'occasion simple (2 ou 3 places) : **600 €**
 - Caveau d'occasion double (4 places et plus) : **900 €**
- **PRECISE** que les tarifs seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire,

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté	
• Pour :	19
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 3 juin 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 4/06/2026
Télétransmise le 4/06/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 4/06/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 3 Juin 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le TROIS JUIN à 19H00, Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 28/05/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.	Conseillers Municipaux	
		Effectif légal :
	En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DESLOOVERE Delphine, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -	Présents :	17
Absents excusés : DUWEZ Philippe ; DUPONT Isabelle //	Absents :	2
Absents : //		
Procurations : DUWEZ Philippe à IVANEC Bruno ; DUPONT Isabelle à HOSSELET Christine //	Procurations :	2
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.	Votants :	19

[DCM-20260603-30 \(Inst.nouv.conseiller\).docx](#)

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

M. le Maire informe l'assemblée que Madame Julie LOCQUET élue sur la liste « Ensemble, pour notre village » a présenté par courrier en date 4 mai 2026, reçu en Mairie le 4 mai 2026, sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise que conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, Madame Delphine DESLOOVERE, suivante sur la liste, est appelée à remplacer Madame Julie LOCQUET au sein du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et que Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI sera informé de cette modification.

Il demande au Conseil de prendre acte de l'installation de Madame Delphine DESLOOVERE en qualité de Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal.

- Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré ;

✓ **PREND ACTE** de l'installation de Madame Delphine DESLOOVERE en qualité de Conseillère Municipale.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 3 juin 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 4/06/2026
Télétransmise le 4/06/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 4/06/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 3 Juin 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le TROIS JUIN à 19H00,		<u>Conseillers Municipaux</u>	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 28/05/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DESLOOVERE Delphine, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	17
Absents excusés : DUWEZ Philippe ; DUPONT Isabelle //		Absents :	2
Absents : //			
Procurations : DUWEZ Philippe à IVANEC Bruno ; DUPONT Isabelle à HOSSELET Christine //		Procurations :	2
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260603-32 \(Cession Terrain - ZR34\).docx](#)

Cession de terrain – Parcelle ZR 34

M. le Maire expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI, l'a sollicité en vue d'acquérir la parcelle ZR 34 appartenant au domaine privé de la Commune de Fontaine Notre Dame, située au lieudit « Le Champ Gillot » pour une surface globale de 3 964 m². Cette acquisition permettra à la communauté d'agglomération de CAMBRAI de bénéficier d'une station de traitement des eaux urbaines conforme.

Il indique avoir sollicité l'avis des domaines sur la valeur vénale du bien et que suite à leur avis en date du 06/03/2026, le service a retenu la valeur de 8 000,00 € avec une marge de négociation de 10 %.

Il indique qu'après négociation avec la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI, la valeur globale de ce terrain a été fixé à 8 800,00 €, soit 2,22 € du m², prix accepté par l'acquéreur.

Il demande au conseil de se prononcer sur la vente susvisée, qui devra être régularisée par acte notarié par devant Me Philippe GORLIER – Notaire à GOUZEAUCOURT, les frais d'acte, de bornage restant à la charge de l'acquéreur, et de l'autoriser à signer tout acte ou document nécessaire à cette transaction.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

✓ **APPROUVE** la vente du terrain susvisé aux conditions ci-dessous résumées :

Réf.Cad.	Nom de l'acquéreur	Superficie (m ²)	Prix
ZR 34	Cession par la Commune à la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI	3 964 m ²	8 800,00 €

- ✓ **CONFIE** la réalisation de l'acte à Me Philippe GORLIER, notaire à GOUZEAUCOURT, les frais d'acte et de bornage restant à la charge de l'acquéreur.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tout document s'y rapportant.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté	
• Pour :	19
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

**Pour Extrait Conforme au Registre,
Le 3 juin 2026
Le Maire,
Bruno IVANEC**

B. Ivanec



**Le Secrétaire de séance,
Victoire DUCLERMORTIER**

Victoire Duclermortier

Délibération publiée (Affichage) le 4/06/2026
Télétransmise le 4/06/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.
Délibération certifiée exécutoire
Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 4/06/2026
Le Maire,
Bruno IVANEC

B. Ivanec





**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de FONTAINE NOTRE DAME**

Séance du 3 Juin 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le TROIS JUIN à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 28/05/2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Etaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, LEMAIRE Françoise, DUWEZ Philippe, BAHEUX Claudine, LELEU Marc, DEMARCQ Patrice, DESLOOVERE Delphine, DUMETZ Nathalie, GOSSELET Nathalie, HOSSELET Christine, DRAUX Stéphane, PLISSON Roland, DUPONT Isabelle, SAUVEZ Baptiste, HERLEM Maxime, PANIEN Baptiste, DUCLERMORTIER Victoire, -		Présents :	17
Absents excusés : DUWEZ Philippe ; DUPONT Isabelle //		Absents :	2
Absents : //			
Procurations : DUWEZ Philippe à IVANEC Bruno ; DUPONT Isabelle à HOSSELET Christine //		Procurations :	2
Mme DUCLERMORTIER Victoire assure le secrétariat.		Votants :	19

[DCM-20260603-31 \(Passage LED - RD630 - Demande subvention\).docx](#)

PASSAGE LED – Route de Bapaume et Route Nationale – Demande de subventions

M. le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la politique de réduction des consommations énergiques en procédant à la conversion LED de l'éclairage public de la Route de Bapaume et la Route Nationale. Il s'agit de remplacer le système halogène existant par un éclairage LED avec un variateur d'intensité nocturne.

Il précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de l'ADVB énergie et des fonds de concours « Développement rural ».

Il soumet à l'assemblée une estimation dont le montant globale s'élève à la somme de **51 000,00 € HT** en vue de l'octroi d'une subvention plafonnée à 20 000 € dont le montant maximum des travaux subventionnables est de 50 000,00 € HT auprès de Monsieur le Président du Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs énergie, et d'une subvention auprès de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI au titre des fonds de concours « Développement Rural ».

Il présente le plan de financement de cette opération et demande au conseil municipal de se prononcer :

Dépenses		Recettes	
Passage LED – Route Nationale et Route de Bapaume	51 000,00 €	Département – ADVB Energie	20 000,00 €
		CAC – Fonds de concours	15 500,00 €
		Commune (Fds propres)	15 500,00 €
Dépenses HT	51 000,00 €	Recettes HT	51 000,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;
- ✓ **APPROUVE** le passage en LED de l'éclairage public de la route de Bapaume et la route Nationale, conformément à l'estimation présentée.
- ✓ **APPROUVE** le coût prévisionnel de cette opération.
- ✓ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 20 000,00 € au titre de l'ADVB énergie et d'une subvention de 15 500,00 € au titre des fonds de concours « Développement Rural ».
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement de cette opération.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : Adopté	
• Pour :	19
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le 3 juin 2026

Le Maire.

Bruno IVANEC



Le Secrétaire de séance,

Victoire DUCLERMORTIER

Délibération publiée (Affichage) le 4/06/2026

Télétransmise le 4/06/2026 à la Sous-préfecture de Cambrai.

Délibération certifiée exécutoire

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le 4/06/2026

Le Maire.

Bruno IVANEC

